Vous avez la possibilité durant vos deux premières années de Licence de faire des stages (en Licence 3, vous aurez un stage obligatoire). Si vous désirez faire un stage, il devra **obligatoirement** être validé dans le cadre du MOBIL (Module d'Orientation, de Bilan et d'Insertion en Licence).

Modalités:

Le ou les stages doivent s'effectuer en dehors des périodes de cours et en période d'ouverture de l'université. Tout stage dont la durée est supérieure à 308 heures (soit 2 mois à temps plein, sur la base de 7 h par jour et 35 heures par semaines) devra faire l'objet d'une gratification (Aide au calcul : www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire).

La démarche à suivre pour les stages dans le cadre du MOBIL:

- 1. Remplir une convention de stage via l'application en ligne via l'ENT : P'Stage
 - ⚠ Bien vérifier que le nombre total d'heures envisagé est mentionné sur la page 1.
 - ⚠ Même si les stages ne sont pas obligatoires en Licence, vous devrez télécharger les conventions « stages obligatoires »
- 2. Imprimer les conventions en 3 exemplaires
- 3. Conventions à faire d'abord signer :
 - 1. par votre tuteur de stage et par le directeur de l'institution (qui vous accueille)
 - 2. Recueillir les conventions signées et signez les
- 4. Déposer les conventions auprès du secrétariat de psychologie
 - 1. Pour un stage en L1 : Vanessa Vuillaume
 - 2. Pour un stage en L2 : Elodie Bergeret

Vous devez obligatoirement joindre à vos conventions, 2 DOCUMENTS

- Un calendrier détaillé des jours et plages horaires de votre stage (Sur fichier Excel fourni ou sur papier libre – Indiquer notre nom et votre numéro étudiant)
- Attestation de responsabilité civile (copie) (disponible le plus souvent auprès de votre assurance logement).

⚠ Bien faire vérifier si votre dossier est complet!

Date de dépôt du dossier : <u>minimum 15 jours avant la date de début de votre stage</u>

- **5.** La scolarité (bureau 117) vous alertera dès que votre convention sera prête (Suivi de votre dossier possible via P'Stage), vous récupèrerez votre exemplaire auprès d'eux.
- **6.** Pour faire valider votre stage dans le cadre du MOBIL, vous devez apporter l'attestation de stage + l'évaluation de votre tuteur de stage et votre bilan au service de scolarité.

Vos Interlocuteurs au sein du département de psychologie

- L1: Nathalie Bailly ou Lucie Angel (Resp. L1) et Vanessa Vuillaume (Secrétariat L1)
- L2 : Séverine Fay (Resp. L2) et Elodie Bergeret (Secrétariat L2)